



Compte rendu du CSE du réseau France 3 20 et 21 novembre 2024



Présidence du CSE : une direction subalterne et sans pouvoir

Depuis de longs mois, et en particulier depuis l'exfiltration de Philippe Martinetti vers l'Olympe de la gouvernance, les élus observent la vacuité des réponses de la direction du Réseau France 3, qui préside le CSE.

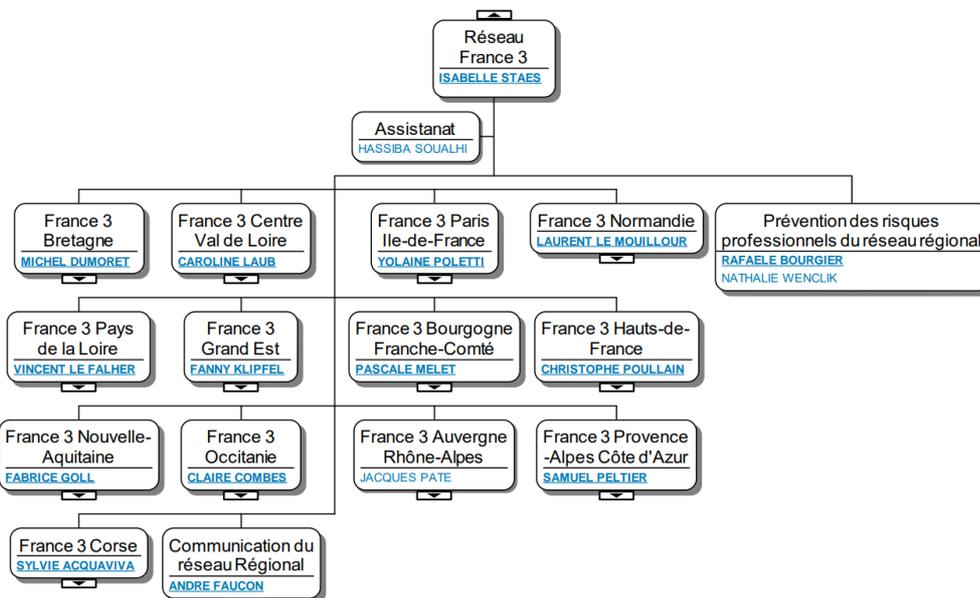
Manifestement, les décisions stratégiques se prennent ailleurs : le budget du Réseau est négocié par Philippe Martinetti et Philippe Angot auprès de la PDG, les grandes décisions relatives à l'antenne ou à l'info sont prises au sein de la direction des antennes et des programmes ou au sein de la direction de l'information.

Faut-il y lire la préparation de la filialisation du réseau de France 3 et sa fusion avec celui de France Bleu ?

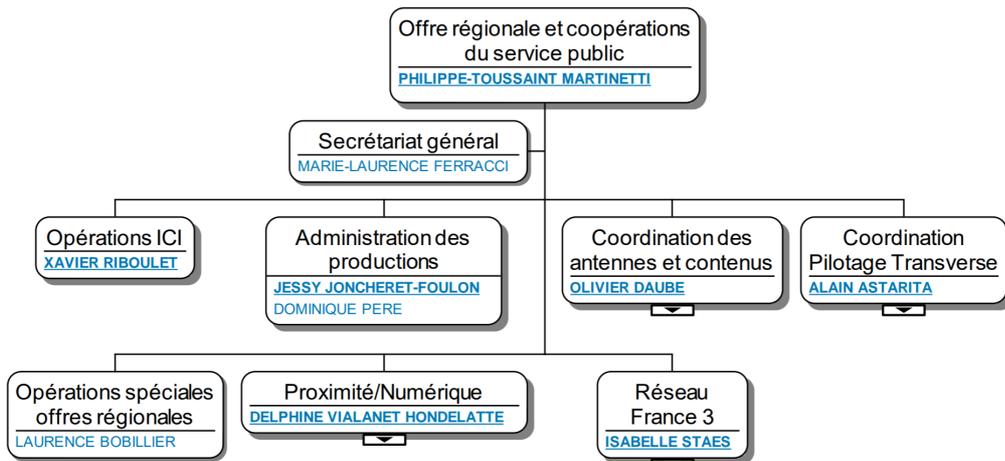
Les derniers ajustements au sommet du réseau régional de France 3 sont venus confirmer cette cruelle réalité : désormais Isabelle Staes n'a plus sous sa responsabilité que les directeurs régionaux, la direction de la communication régionale et le directeur de la prévention des risques professionnels du Réseau. Madame Staes répond que son rôle est « d'avoir une présence quotidienne en proximité avec les directions régionales ». La belle affaire : des directions régionales croupion, qui ont moins que jamais la moindre autonomie et un directeur de la prévention alibi, qui est chargé d'éteindre les incendies (et de tenter de neutraliser les élus).

Réseau France 3 (au siège de France Télévisions)

france•tv

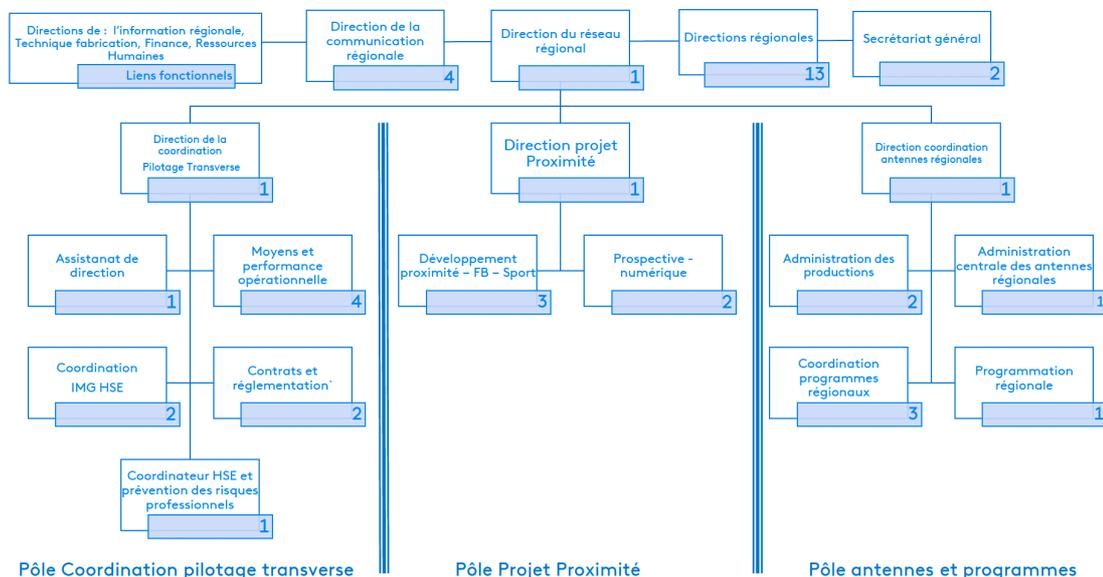


Dans le même temps, les directions de la proximité et du numérique (ex-direction de Xavier Riboulet désormais occupée par Delphine Vialanet), la coordination du pilotage transverse (direction d'Alain Astarita qui chapeaute les DDMPO-ex régulateurs d'activité ou encore les IMG), la coordination des antennes et contenus (ex-direction de Jacques Paté dirigée par Olivier Daube) sont remontées à l'étage au-dessus, au sein de la direction des antennes et des programmes, dans le giron de M. Martinetti :



Pour mesurer le chemin parcouru dans le siphonnage et la dévitalisation de la direction du Réseau, il suffit de regarder le fonctionnogramme présenté en décembre 2021 par Philippe Martinetti, alors directeur du Réseau. Sous ses ordres :

- La direction de la coordination du pilotage transverse (Alain Astarita), incluant les DDMPO (performance opérationnelle), la coordination des IMG et de la prévention des risques professionnels.
- La direction du projet Proximité (Xavier Riboulet), incluant le numérique.
- La direction de la coordination des antennes régionales (Jacques Paté), avec en dessous l'administration des productions.
- Les 13 directions régionales.
- La direction de la communication régionale



Conclusion : pour parler aux décideurs du réseau régional, ce n'est plus dans le CSE du Réseau France 3 que ça se passe mais au CSE central.

De ce fait, tous les débats en CSE sont vains. Les élus obtiennent des réponses creuses (quand ils obtiennent seulement une réponse). Devant tant de vacuité, les esprits s'échauffent, la colère succède à l'agacement et à l'exaspération, et la présidente du CSE demande des suspensions en reprochant aux élus d'élever le ton. Pathétique et lunaire.

Au-delà de leur colère, les élus CGT estiment que la direction de cette entreprise met la présidente du CSE dans une position intenable, sans l'autonomie nécessaire. Une nouvelle forme de maltraitance managériale à haut-niveau.

Rigidité et courte vue : les ingrédients du dialogue social

Toute à son ouvrage de bâillonnement des élus et de restriction de leurs prérogatives, la direction a assigné en justice le CSE pour contester son règlement intérieur. Avec une seule ligne : refuser toute sanctuarisation des usages, des engagements pragmatiques qui ont pu être pris au cours des récentes années par de précédentes directions. En arrière-plan en 1^{er} lieu, la volonté d'affaiblir une commission santé (CSSCT) jugée trop active et de conserver l'omerta qui règne sur la politique de lutte contre le harcèlement, utilisée de manière discrétionnaire par la DRH comme une arme de guerre disciplinaire.

Nouvelles technologies : des outils à fort impact social dont les finalités ne sont pas discutées

La commission des nouvelles technologies s'est réunie à deux reprises depuis septembre. Sur des sujets aussi importants que les régies Mosar, l'Overdrive, la Remote prod (captation/réalisation à distance) ou l'intelligence artificielle. **Voir ici les comptes rendus de [la Commission du 16 septembre 2024](#) et [la Commission du 13 novembre 2024](#).**

Ce qui ressort globalement, c'est que la direction met en place par petites touches des outils qui auront ou sont susceptibles d'avoir des conséquences importantes sur les pratiques professionnelles et l'avenir des postes des techniciens et des journalistes.

Ainsi l'industrialisation des régies régionales qui a présidé au déploiement des régies Mosar vise à proposer un outil standard, peu adaptable, permettant de faire du JT et des émissions simples. En revanche, il bride toute créativité, n'est pas réactif et empêche de faire des émissions plus ambitieuses. Les quelques antennes qui disposaient jusque-là de régies performantes n'ont plus que leurs yeux pour pleurer.

Initialement ces régies Mosar devaient embarquer un automate, afin de réaliser le vieux rêve de la direction des technologies : un monde sans techniciens (ou le moins possible). L'expérimentation à Strasbourg, exigée et obtenue par les élus et les organisations syndicales au terme d'un long bras

de fer, a permis de démontrer que cet automate ne permettait pas de fabriquer un JT. Depuis, la direction tente quand même d'en imposer des fonctionnalités et s'apprête à faire des tests autour de l'affichage des synthés, des infos/décors ou de la gestion des serveurs. Sur ce dernier poste, elle rêve de supprimer un poste de technicien vidéo (TEVA) en régie.

Interrogée à plusieurs reprises sur le projet qui sous-tend le déploiement de ces outils (continuera-t-on à fabriquer des émissions en région ? Lesquelles ? Quel avenir professionnel pour les personnels techniques, pour leurs expertises dans leurs domaines), la direction annonce quelques éléments de langage vaseux mais évite à tout prix de dévoiler une quelconque intention stratégique pour l'activité des salariés régionaux.

Modification du règlement intérieur de France Télévisions

La direction de l'entreprise souhaite modifier le règlement intérieur, afin d'y intégrer les évolutions concernant l'éthique et les dispositifs anti-corruption, ou encore la lutte contre les harcèlements. Mais les débats ont beaucoup porté sur l'introduction du principe de neutralité dans le règlement intérieur. Ce principe prévu par la loi pour les services publics prévoit des restrictions à la liberté politique ou religieuse, pendant le travail, dès lors qu'on représente le service public. Ces restrictions sont déjà cadrées par la loi de 1905 sur la séparation entre les Églises et l'État, ou par les lois qui régissent l'audiovisuel en France et sont contrôlées par l'ARCOM.

Alors pourquoi vouloir en rajouter, surtout concernant l'antenne ? S'agit-il de pouvoir censurer plus facilement certains documentaires lanceurs d'alerte susceptibles d'en déranger

Certains ?

En outre, la direction voudrait restreindre les opinions philosophiques des salariés, ce qui constitue une grave violation des libertés pour les élus, qui l'ont exprimé unanimement dans leur avis ([lire l'avis ici](#)).

La modification du règlement intérieur porte aussi sur la charte informatique (qui est fusionnée avec la charte de la téléphonie mobile). Le texte entend régir aussi bien les équipements et logiciels professionnels, que l'utilisation des outils personnels, quand ils servent à se connecter aux outils et portails internes. Là encore, les élus ont émis un certain nombre de recommandations.

Déménagement du BIP de Sarreguemines (Lorraine)

Les élus ont donné un **avis positif** ([lire l'avis ici](#)) au projet de déménagement du BIP de Sarreguemines. France 3 a dû trouver un nouveau local, suite à son expropriation par la communauté d'agglomération locale. Les nouveaux locaux, au 2^e étage d'un immeuble seront moins grand mais plus modernes et mieux isolés. Les salariées vont participer à l'aménagement du local, qui doit comprendre une douche et un espace détente/kitchenette. L'immeuble dispose d'un garage privatif pour le véhicule professionnel et les vélos, le stationnement est gratuit à l'extérieur.

La seule réserve concerne le réseau mobile, très défaillant dans cette zone frontalière. La direction s'est engagée à équiper de wifi les locaux, afin de pallier ce problème.

Bilan social 2023

Les élus ont rendu un **avis argumenté sur le bilan social 2023** ([lire l'avis ici](#)) du réseau régional. Dans la foulée de la démarche engagée l'année dernière, les élus ont réitéré et complété un grand nombre de préconisations visant à améliorer la fiabilité et l'utilité des indicateurs du bilan social. Ceci dans le but d'avoir une meilleure analyse de la situation sanitaire et sociale de l'entreprise, et de mettre en place des mesures de prévention plus efficaces, afin d'améliorer les conditions de travail au sein du Réseau et de France Télévisions plus généralement.

Trop souvent, le bilan social est rempli par la direction comme une simple formalité administrative dont les chiffres ne sont pas éclairants et dont on ne tire aucun enseignement.

Afin d'étayer leur avis, les élus ont bénéficié de l'éclairage d'un expert désigné par le CSE central.

Vie du CSE

IP Fabrique Nord

Suite au transfert forcé de Vincent COURTONNE, technicien sur les équipes légères, vers le réseau régional, les élus du CSE ont désigné **Charlotte HENRY** (Post-production Rennes) comme RP titulaire dans l'instance Fabrique Nord.

De leur côté, les RP de l'instance ont désigné **Alex BABELOT** (Post-production Nancy) comme secrétaire de l'instance en remplacement de Vincent.

Notre camarade Vincent COURTONNE a perdu son mandat lors du transfert. Rigide et obtuse, la direction du dialogue social a refusé de le transférer avec son mandat, à titre transitoire jusqu'aux prochaines élections professionnelles au printemps. Quant à la DRH de la Fabrique, elle lui a mis la pression et l'a menacé afin qu'il signe son avenant de transfert. La malveillance de la DRH de la Fabrique n'est hélas plus à démontrer.

Mouvements au sein de l'équipe de gestion du CSE

Audrey BIOUD (Grenoble) a été chargée d'une mission de remplacement de cheffe de service du CSE.

Nelly LABORDA (Alsace) a été recrutée en renfort en CDD par le CSE, afin de prêter main forte à la mise en place de nouveaux projets, notamment les voyages organisés au niveau national.

Le CSE accueille depuis quelques semaines **Adelphine KANURA**, qui assure le remplacement au secrétariat des ASC à Rennes et à Nantes.

Évolution de la politique de voyages du CSE

Il a été décidé, en 2024, d'organiser désormais les grands voyages au niveau central, afin que tous les salariés du Réseau aient la même chance de s'y inscrire. Auparavant, les grosses antennes avaient plus les moyens que les petites, qui n'étaient pas en capacité d'en organiser.

Une 1^{ère} salve a eu lieu à l'automne, avec deux départs à New York, deux départs à Londres et deux départs à Lanzarote. Cette expérience va permettre d'adapter l'organisation afin de proposer une offre plus riche et plus diversifiée par la suite.

En 2025, les salariés pourront aller à la Guadeloupe, à Berlin ou aux Açores au 1^{er} semestre, et à New York, à Séville et en Casamance au second semestre.

Le CSE souhaite en outre avoir une approche plus responsable des voyages, afin de réduire son impact sur l'environnement et sur les gens. Il s'agit d'un travail de longue haleine qui impliquera des choix plus affirmés en matière de destinations, de modes de voyages et d'organismes avec lesquels le CSE contractualise. Cela implique aussi des changements de mentalité et ne se fera pas en un jour. C'est le sujet sur lequel travaille la nouvelle commission des voyages, créée au début de l'été.

Voir les **comptes rendus de la commission des voyages du 11 septembre 2024 et 6 et 7 novembre 2024**

A venir

CSE extraordinaire sur les DUERP : 6 décembre

CSE ordinaire : 18 et 19 décembre

CSE central ordinaire : 12 et 13 décembre

CSE central extraordinaire sur le droit d'alerte : 11 décembre

CSE central extraordinaire sur le budget 2025 : 17 décembre

Paris, le 25 novembre 2024

Vos élus au CSE ▶ Titulaires :



cse-réseau

Karine Cévaër (Rennes), Jean-Hervé Guilcher, secrétaire du CSE (Brest), Claire Lacroix (Marseille), Laurent Maas (Nancy), Pierre Mouchel (Bordeaux), Thierry Pujo (Limoges), Anne-Sophie Saboureau (Lyon) et Élisabeth Theuil (Clermont-Ferrand).

▶ Suppléant·e·s :

Rabéa Chakir-Trébosc (Bordeaux), Delphine Collin (Limoges), Danilo Comodi (Le Havre), Annette Despretz (Marseille), Laurent Faure (La Fabrique, Toulouse), Chantal Frémy (Toulouse), William Maunier (Metz), Pascal Percie du Sert (La Fabrique, Lyon) et Sylvie Samson (Orléans).

▶ Représentant syndical : Guillaume Le Gouic (Ile de France).